



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Jean-François JOUDART

Tél. : +33(0)5 45 35 67 54

Mél : jf.joudart@inao.gouv.fr

Réf. : Cassandra BASSE

Mairie de Gémozac

A l'attention de Monsieur le Maire
3 Place Albert Mossion

17260 GÉMOZAC

Cognac, le 14 janvier 2025

Objet : révision du Plan Local d'Urbanisme de Gémozac

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 23 octobre 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gémozac dans le département de la Charente-Maritime.

Le territoire de la commune de Gémozac est concerné par plusieurs Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Le territoire est situé dans les aires géographiques de production de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) « Cognac Bons Bois », des appellations d'origine protégées (AOP) « Pineau des Charentes » et « Beurre Charentes-Poitou », ainsi que des indications géographiques protégées (IGP) viandes « Agneau du Poitou-Charentes », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et des IGP viticoles « Charentais » et « Atlantique ».

Les communes classées en AOC « Cognac », AOP « Pineau des Charentes » et « Beurre Charentes-Poitou » et en IGP citées ci-dessus ne font pas l'objet d'une délimitation à l'échelle de la parcelle. Il s'agit d'une délimitation par communes ou parties de communes. Ainsi, l'ensemble du territoire communal est classé et donc concerné par ces SIQO.

Par ailleurs, le territoire de la commune est très viticole avec 524 hectares plantés de vigne. À ce jour, le territoire de la commune de Gémozac accueille le siège de 45 opérateurs actifs habilités à produire sous SIQO. Il s'agit de : 37 établissements viti-vinicoles en AOC « Cognac », 11 en AOP « Pineau des Charentes », 1 en AOP « Beurre Charentes-Poitou », 7 en IGP vin « Charentais ». Chacune de ces exploitations agricoles assure actuellement une ou plusieurs productions sous un ou plusieurs SIQO.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à formuler les observations qui suivent :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables vise notamment à « *Contribuer au maintien et même au développement de l'activité agricole* ». Cela passe par « *Lutter contre l'artificialisation des terrains agricoles* », « *Assurer la pérennité de l'outil agricole* » (sièges et bâtiments d'exploitation), « *Imposer le traitement des franges urbaines au contact des espaces cultivés* » et « *Soutenir les projets de diversification* » des exploitations agricoles (orientation 1.5.3). Ces objectifs sont protecteurs à l'égard des activités agricoles. Cet affichage ne peut que satisfaire l'Institut.

Dans son diagnostic agricole en pages 143-157, le rapport de présentation met en évidence l'activité viti-vinicole liée à l'AOC « Cognac », mais le document ne liste aucun des autres SIQO ci-dessus dont l'INAO est le garant. Cependant, la collectivité recense le détail des exploitations agricoles : sièges, bâtiments, projets et pérennité de chaque exploitation. Ces éléments sont localisés sur des cartes (pages 152 à 157). Ceci permet une bonne prise compte des enjeux agricoles. Les exploitations sont classées en zone agricole. Le règlement écrit permet les

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes
Site de Cognac
3 rue Champlain - 16100 CHÂTEAUBERNARD
Tél. 05.45.35.30.00 - www.inao.gouv.fr

constructions agricoles, sauf en zone agricole protégée (Ap) qui représente une superficie importante mais ne comporte pas de bâtiment agricole actuellement (page 295). Le projet respecte l'activité agricole et la protège de l'urbanisation.

Bien que la consommation d'espace prévue dans le projet de PLU ne baisse pas de 50% par rapport à la période 2011-2020, la collectivité l'a quand-même réduite.

Ainsi, après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC, AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,
Laurent FIDELE, Délégué Territorial

